

APPROBATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance du 5 avril 2011, les règlements suivants:

RCA11 22002

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RCA07 22019)

RCA11 22003

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT SUD-OUEST (01-280)

QUE le certificat de conformité au plan d'urbanisme pour chacun de ces règlements a été émis par la greffière adjointe de la Ville de Montréal en date du 28 avril 2011, conformément à l'article 133 de la Charte de la Ville de Montréal et que les règlements sont entrés en vigueur à la date de délivrance dudit certificat.

QUE les règlements numéros RCA11 22002 et RCA11 22003 sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 12 mai 2011.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-1950